



FIQ - Syndicat des professionnelles  
en soins des Laurentides

**FIQ-SPSL**

St-Jérôme | Siège Social  
35, Rue de la Gare, Suite 101, St-Jérôme, QC J7Z 2B7 |  
1-579-634-7775 | Téléc : 1-514-666-1760 |  
syndicat.spsl@gmail.com  
[www.fiqsante.qc.ca/laurentides](http://www.fiqsante.qc.ca/laurentides)

Saint-Jérôme, le 27 avril 2018

### **Le Président directeur général, Jean-François Foisy, annonce un rehaussement du nombre de journées de négociation**

Matthieu Parker-Labonté, 1<sup>er</sup> vice-président du FIQ-SPSL, rencontrait aujourd'hui le président directeur général du CISSS des Laurentides afin de lui remettre une pétition signée par plus de 1800 membres. Celle-ci demandait entre autres le retrait du porte-parole patronal de la table et une augmentation de la cadence de la négociation.

Il a tenu à lui rappeler que malgré le retrait de quelques demandes patronales qui présentaient un véritable recul au terme de plusieurs mois de négociation, certains constats demeurent :

1. Malgré un dépôt syndical important octroyant une mobilité des ressources à l'employeur depuis plus d'un mois et malgré bien des promesses de sa part, aucune proposition sensée en lien avec les articles importants touchant la stabilité des ressources n'a été amenée par l'employeur à la table de négociations;
2. Le rythme de la négociation, qui est toujours d'une seule journée de rencontre par semaine, demeure excessivement lent, et ce, malgré la pression de l'ensemble des acteurs impliqués au sein de la communauté du CISSS des Laurentides pour l'application d'une seule convention collective;
3. Le porte-parole du comité patronal de négociations concède, de son propre aveu, ne pas avoir assez de temps pour se préparer et pour répondre adéquatement et dans un délai raisonnable aux demandes syndicales.

Au terme de cette rencontre, Monsieur Foisy a annoncé que le nombre de journées où la table de négociation des professionnelles en soins sera en action augmentera à deux ou trois jours semaines. Pour la période s'échelonnant de la mi-mai à la mi-juin, les deux comités de négociations se rencontrent les jeudis et vendredis. L'employeur met également en place un système qui permettra à son comité de négociation de donner des réponses rapides au comité syndical.

Satisfait de cette annonce, Matthieu Parker-Labonté a tout de même soulevé certaines réserves et il espère que le comité de l'employeur aura des mandats clairs, mais aussi respectueux pour les conditions de travail à venir des professionnelles en soins des Laurentides.

Il est important de souligner toutes les actions de mobilisation mises en place. La pétition et le non-respect du code vestimentaire auront eu un impact certain sur la décision de l'employeur. Rappelons-nous que la mobilisation, ça paie et que devant une telle solidarité, l'employeur n'a pas le choix de reculer!